

**Avis public**



**ORDONNANCE**

Avis est par les présentes donné que l'ordonnance ci-après décrite a été décrétée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2021.

**RÈGLEMENT INTERDISANT LES GRAFFITIS ET EXIGEANT QUE TOUTE PROPRIÉTÉ SOIT GARDÉE EXEMPTÉ DE GRAFFITI (RCA11 17196, article 15)**

- Ordonnance OCA21 17052 autorisant la création d'une murale sur la façade ouest de l'édifice privé situé au 5533, chemin Upper-Lachine.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie de l'ordonnance en communiquant avec la Division du greffe à l'adresse courriel : [genevieve.reeves@montreal.ca](mailto:genevieve.reeves@montreal.ca).

FAIT à Montréal, ce 30 septembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet